



LE PROGEP : DE LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS À LA PROMOTION DES VILLES DURABLES

DES MILIEUX URBAINS DE PLUS EN PLUS VULNÉRABLES AUX RISQUES CLIMATIQUES

La plupart des villes sénégalaises sont confrontées à deux types de catastrophes majeures, les inondations et l'érosion côtière qui causent régulièrement des pertes économiques et en vies humaines considérables et dont la portée est destinée à augmenter, dans le temps, à cause du changement climatique.

Selon les projections de l'Agence Nationale de la Statistique et de la démographie du Sénégal (ANSD), en 2019, 47% de la population sénégalaise vit dans les zones urbaines ce qui représente près de 7,5 millions de personnes. Près de la moitié de la population urbaine vit dans la Région de Dakar (3,6 millions de personnes). La forte croissance démographique et les tendances

indiquent que la pression sur les centres urbains va augmenter dans le futur.

Le Sénégal souffre d'un retard dans le domaine de la planification et la gestion urbaines. Actuellement, seulement 7% des communes disposent de documents d'urbanisme, principalement les Plans directeurs d'urbanisme (PDU) et les Plans d'urbanisme de détails (PUD). En effet, sans une adéquate connaissance du territoire urbain et la disponibilité de documents-cadres de planification de l'occupation de l'espace efficaces et opérationnels, un aménagement urbain cohérent et résilient ne sera pas envisageable, et les villes sénégalaises seront de plus en plus vulnérables aux effets du changement climatique.

DÉVELOPPER UNE VISION « VILLE DURABLE » AU SÉNÉGAL

Les villes sont, au fil du temps, devenues des territoires où habite la majorité de la population sénégalaise. Ce sont les lieux où se créent les plus importantes richesses et innovations, et ils doivent, de ce fait, être capables de faire face aux risques climatiques. Pour réaliser un développement durable du territoire, l'urbanisation doit être opérée de manière planifiée, en prenant également en compte les aspects relatifs au développement économique et social, ainsi qu'à l'équilibre environnemental. Il s'agit là de se conformer au fait que l'urbanisme durable pose comme hypothèse fondamentale que la ville a, certes, besoin d'une croissance économique, mais que celle-ci doit être également menée en respectant les critères et exigences liés au développement durable.

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), une initiative du Gouvernement de la République du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds nordique de Développement (FND), a démarré en 2012. À l'origine, le PROGEP devait apporter (i) une réponse d'urgence aux risques d'inondation dont souffraient les villes de Pikine et de Guédiawaye et (ii) accompagner les parties prenantes du secteur, dans l'élaboration de mécanismes adaptés de planification et de gestion des ouvrages dédiés à l'assainissement pluvial urbain, aux plans national et local. Ainsi, le Projet était développé autour d'une approche combinant l'intégration des risques climatiques dans la planification, la construction, l'exploitation et la maintenance des ouvrages de drainage et de stockage d'une part, et l'engagement

des communautés dans la réduction des risques d'inondation urbaine et l'adaptation au changement climatique, d'autre part.

Grâce à l'obtention de deux (2) financements additionnels, cette approche a évolué durant la mise en œuvre du PROGEP jusqu'à la prise en compte, in fine, de la problématique « Ville durable », dans la conception des documents de planification et de gestion urbaine orientée. En effet, le premier financement additionnel accordé en 2015, par la BM et le FND, avait permis de renforcer la portée des activités prévues et d'étendre au Pôle urbain de Diamniadio et à l'agglomération de Saint-Louis les activités inscrites dans la composante A. Le deuxième financement accordé en 2017 par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers l'Initiative des Villes Durables (IVD), a contribué à renforcer la sous-composante A.3 du PROGEP intitulée « Pilotage de villes durables par des mesures de résilience aux changements climatiques ». Ce financement a permis d'accroître et de piloter les interventions de résilience aux changements climatiques selon le concept de « Ville durable » sur deux sites présentant des caractéristiques différentes : (i) Diamniadio, un pôle urbain émergent hautement prioritaire et devant servir de modèle urbain au Sénégal et (ii) Saint-Louis (y compris son hinterland), une ville côtière historique, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO, très vulnérable au changement climatique et grandement exposée à ses impacts (élévation du niveau de la mer, érosion côtière, submersion fluviale, etc.). Ce deuxième financement additionnel a

également permis de mettre en œuvre un volet spécifiquement dédié à la gestion des connaissances sur « l'Initiative des Villes Durables » au Sénégal ; l'objectif

étant de capitaliser et de valoriser les leçons apprises et les meilleures pratiques de cette expérience pilote aux niveaux national et international.

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MILIEUX URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'approche « Ville durable » du FEM s'est concrétisée dans l'agglomération de Saint-Louis et le Pôle Urbain de Diamniadio par (i) l'élaboration et le renforcement des documents de planification et de gestion urbaine intégrant les risques climatiques, (ii) la conduite d'études stratégiques sur des villes durables, (iii) la mise en œuvre de projets d'investissements communautaires, (iv) le renforcement de la coopération intercommunale et (v) le développement de connaissances et de compétences au profit des parties prenantes. Pour

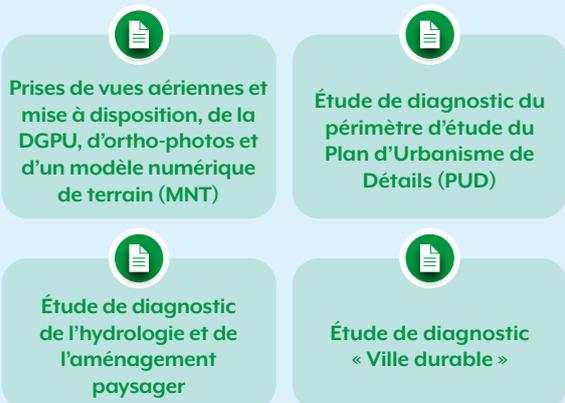
la mise en œuvre des activités, l'ADM a signé un protocole de partenariat avec les principales parties prenantes au développement durable des territoires des sites pilotes concernés : la Commune de Saint-Louis, la Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH), la Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC), l'Agence Régionale de Développement (ARD), l'Université Gaston Berger (UGB) et la Délégation Générale à la promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU).

Concevoir une vision durable des villes

Agglomération de Saint-Louis



Pôle Urbain de Diamniadio



Le PROGEP a réalisé dans les deux sites pilotes une série d'études de diagnostic qui ont favorisé l'acquisition de meilleures connaissances sur la vulnérabilité et les risques liés au changement climatique auxquels leurs territoires sont exposés. Ces connaissances, une fois analysées, ont également permis d'identifier les initiatives nécessaires à une gestion durable des ressources, à la résilience face aux catastrophes naturelles, à une utilisation des sols, à l'accessibilité aux territoires concernés, à l'adaptation des transports de masse, aux besoins futurs, etc. Il convient de rappeler que les deux sites sélectionnés (Saint-Louis et Pôle urbain de Diamniadio) sont des cas représentatifs des principaux défis urbains qui interpellent la majeure partie des villes sénégalaises, en matière de lutte contre l'érosion côtière, d'éradication des inondations, d'amélioration de la gestion des déchets, d'assainissement pluviales et eaux usées, etc.



Le logo choisi pour donner la visibilité nécessaire à « l'Initiative de Villes durables » conduite dans l'agglomération de Saint-Louis dans le cadre du PROGEP.

Promouvoir la coopération intercommunale pour soutenir la résilience des territoires



Agglomération de Saint-Louis



Formalisation de l'entente intercommunale de l'agglomération de Saint-Louis,
à travers la création de « l'Association des Collectivités Territoriales de Saint-Louis (ACT-SL) »



Redynamisation des 204 cadres de concertation communautaire
(172 Comités villageois de développement et 32 conseils de quartier)



Pôle Urbain de Diamniadio



Étude sur la Gouvernance institutionnelle et territoriale du Pôle urbain de Diamniadio

Le Pôle urbain de Diamniadio est à cheval sur 4 communes (Diamniadio, Bargny, Sendou et Sébikotane). L'agglomération de Saint-Louis regroupe les communes de Saint-Louis, Fass Ngom, Gandon, Mpal et Ndiembène Gandiol. Le PROGEP a promu dans les deux sites une vision intercommunale permettant (i) la construction de dynamiques territoriales intégrées apportant des réponses innovantes et durables aux défis liés au changement climatique ; (ii) la promotion de la solidarité et de la coopération entre les collectivités territoriales, autour de la définition et de la mise en œuvre de réponses structurantes axées sur des enjeux partagés ; (iii) la coordination et l'harmonisation du développement territorial, ainsi que la mutualisation des ressources des collectivités territoriales concernées, en vue de réaliser des infrastructures d'intérêt commun et dont le coût ne pourrait être pris en charge par une seule collectivité. À Saint-Louis, cette approche s'est concrétisée par l'adhésion de l'ensemble des communes de l'agglomération à « l'Association des Collectivités Territoriales de Saint-Louis (ACT-SL) ». Au niveau du Pôle urbain de Diamniadio, les bases ont été jetées pour en faire évoluer la gouvernance.



Les collectivités territoriales du département de Saint-Louis ont délibéré pour leur adhésion à l'intercommunalité. Sur la photo, le conseil municipal de la commune de Saint-Louis entérine, avec un vote à l'unanimité, son adhésion à « l'Association des Collectivités Territoriales de Saint-Louis (ACT-SL) ».

Renforcer la mobilisation communautaire pour soutenir le développement durable



Des habitants de l'agglomération de Saint-Louis lors d'une opération "Set Sétal" organisée dans le cadre du PIC Salubrité promu par le PROGEP.

Le PROGEP a accompagné des activités de mobilisation citoyenne pour faciliter la compréhension du concept « Ville Durable » et son appropriation par les communautés. Dans l'agglomération de Saint-Louis, ces activités se sont concrétisées par la mise en œuvre d'une initiative communautaire intercommunale dénommée « PIC Salubrité ». Cette initiative vise à une meilleure gestion de la salubrité des quartiers à travers la mise en place d'une nouvelle dynamique collaborative entre les services communaux et les communautés organisées autour des conseils de quartiers et de comités villageois de développement. Au Pôle Urbain de Diamniadio, le plan d'aménagement a été modifié pour prévoir la réalisation d'espaces verts communautaires.



Agglomération de Saint-Louis



16

rencontres de formation et de sensibilisation, au profit de 574 acteurs communautaires, sur la gestion des ordures ménagères



Lancement d'une campagne « Sét Sétal (« Propre et rendre propre » en Wolof) » dans 35 quartiers et 6 villages de l'agglomération



Deux protocoles d'accord signés avec la Brigade Régionale d'Hygiène (BRH) et l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Saint-Louis pour la promotion de la salubrité



Dotation en matériels de nettoyage et de collecte d'ordures ménagères : 5 500 unités de petit matériel, 1600 unités d'équipements d'hygiène et de protection, 12 000 litres de produits désinfectants et désinsectisants et 4 tonnes de poudre phytosanitaire



Pôle Urbain de Diamniadio



Aménagement d'espaces verts communautaires

Créer et valoriser des connaissances sur les « Villes Durables »



Agglomération de Saint-Louis



Organisation d'une formation certifiante par l'UGB, pour 33 participants, sur les thèmes
« Environnement, Incertitudes et Calamités en ville »



Mise en place d'un master professionnel portant sur la « Gouvernance des Vulnérabilités Urbaines en Afrique » (GVUA) par l'UGB



10
Fiches d'expérience sur l'expérience pilote, réalisées en collaboration avec l'UGB et l'UCAD

L'expérience de l'Initiative Villes Durables menée par le PROGEP à Saint-Louis et Diamniadio a rendu possible le développement d'activités, d'outils, d'approches et de solutions innovantes. L'ADM a signé 2 conventions de collaboration avec les universités Cheikh Anta Diop (UCAD) et Gaston Berger (UGB) afin, d'une part, de capitaliser les connaissances produites dans la mise en œuvre du PROGEP et de les valoriser et d'autre part, de renforcer les connaissances, les mécanismes, et l'expertise technique existants en matière de résilience urbaine aux changements climatiques. La mise en œuvre du volet de gestion des connaissances s'est concrétisée à travers (i) la capitalisation des leçons apprises et des connaissances produites ; (ii) l'élaboration de modules de formation sur la résilience aux changements climatiques et la gestion de la durabilité des villes ; (iii) l'animation d'ateliers de formation technique ; (iv) l'appui à la recherche et les publications sur la résilience aux changements climatiques dans la zone d'intervention ; et (v) l'organisation de voyages d'étude pour le partage d'expériences et l'apprentissage.



Des techniciens des institutions sénégalaises en charge de la planification urbaine, au cours du module de formation sur la Gouvernance urbaine intégrée.



Mamadou WADE

Secrétaire Général de l'Agence de
développement municipal (ADM)



L'objectif général de « l'initiative des Villes Durables » du FEM, qui regroupe 11 pays et 25 villes au niveau mondial, reste dans la ligne des objectifs initiaux du PROGEP pour améliorer la capacité de planification et de mise en œuvre des pratiques de gestion durable des villes, notamment la résilience au changement

climatique, pour influencer le programme de développement urbain au Sénégal. Les deux villes sélectionnées sont des cas représentatifs des principaux défis urbains auxquels est confronté le Pays : Diamniadio est un pôle urbain émergent hautement prioritaire et devant servir de modèle urbain. Saint-Louis est une ancienne ville côtière, qui avec son agglomération, est exceptionnellement vulnérable au changement climatique et ses impacts connexes (élévation du niveau de la mer, érosion côtière, etc.) »

POUR SUIVRE ET ÉTENDRE L'EXPÉRIENCE « VILLES DURABLES »

L'Initiative des Villes Durables conduite dans le cadre du PROGEP a été une expérience pilote qui a permis de développer un grand nombre de connaissances, d'études et de documents stratégiques. Une importante action de capitalisation a été menée tout au long de la mise en œuvre de l'expérience. Il est essentiel que les savoirs produits puissent contribuer à doter les territoires Sénégalais d'outils de planification et de gestion urbaine efficaces et opérationnels. Pour ce faire, **il est nécessaire d'intégrer les connaissances générées dans les bases de données nationales et de les valoriser auprès de l'ensemble des acteurs** intervenant dans le secteur.

Les documents stratégiques, de gestion et de planification urbaine produits dans le cadre du PROGEP, notamment les PDU et les PUD, ont été élaborés et validés

de façon participative. Le processus d'adoption de ces documents est en cours. **Il est nécessaire que la dynamique insufflée par le PROGEP se concrétise et que la planification réalisée soit opérationnalisée, pour apporter la vision durable dont les territoires concernés ont besoin.**

L'approche intercommunale promue par le PROGEP pose les bases d'une réponse concertée pour gérer les nombreuses problématiques qui pèsent sur les milieux urbains, telles que l'érosion côtière, la mobilité, le désenclavement des territoires, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'assainissement pluvial, la gestion des ordures, etc. Il est nécessaire de développer cette approche à l'échelle nationale **pour apporter les solutions durables aux problèmes des territoires.**

L'Agence de Développement Municipal (ADM)

L'ADM, entité chargée de piloter la mise en œuvre, entre autres, du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), a été créée en 1997, par une volonté commune de l'État et de l'Association des Maires du Sénégal (AMS). Elle a été mise en place dans le contexte de la réforme dite de régionalisation de 1996, dans le but de contribuer au renforcement de la décentralisation et du développement local au Sénégal. Partenaire de référence

des territoires, l'ADM travaille, conformément à son Plan stratégique, au renforcement de leur attractivité, de leur compétitivité et de leur gouvernance. À cet effet, elle se propose de contribuer au renforcement des capacités stratégiques, financières, administratives et techniques des collectivités territoriales. L'ADM concourt à la maîtrise de l'information territoriale et facilite également la coopération entre territoires et la promotion de l'intercommunalité.

Cette publication fait partie d'une série de notes réalisées dans le cadre de la capitalisation des acquis et des leçons apprises de la mise en œuvre du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP).

La présente note de capitalisation est disponible à l'adresse suivante : www.adm.sn/progep